
Construction et mise en œuvre de la lutte contre la « radicalisation » en Communauté française de Belgique

Enquête sur les tâtonnements réflexifs du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Construction and application of anti-radicalization policy in the French Community of Belgium. Investigation into the reflective practices of the Network for the prevention of violent extremism and radicalism of the Wallonia-Brussels Federation.

François Rinschbergh



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/champpenal/16751>

DOI : 10.4000/141rv

ISSN : 1777-5272

Éditeur

Association Champ pénal / Penal field

Ce document vous est fourni par Université catholique de Louvain



Référence électronique

François Rinschbergh, « Construction et mise en œuvre de la lutte contre la « radicalisation » en Communauté française de Belgique », *Champ pénal/Penal field* [En ligne], 34 | 2025, mis en ligne le 06 juin 2025, consulté le 06 juin 2025. URL : <http://journals.openedition.org/champpenal/16751> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/141rv>

Ce document a été généré automatiquement le 4 juin 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Construction et mise en œuvre de la lutte contre la « radicalisation » en Communauté française de Belgique

Enquête sur les tâtonnements réflexifs du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Construction and application of anti-radicalization policy in the French Community of Belgium. Investigation into the reflective practices of the Network for the prevention of violent extremism and radicalism of the Wallonia-Brussels Federation.

François Rinschbergh

Je remercie les lecteur·ice·s anonymes de cette contribution pour leurs remarques ainsi que Camille Bayssat, Clément Beunas et Lili Soussoko pour leurs encouragements et leurs précieuses suggestions sur les versions antérieures de ce texte. Un grand merci également à Yves Cartuyvels pour ses conseils avisés qui m'ont grandement aidé à améliorer la qualité de ce texte. Je demeure cependant seul responsable des analyses et conclusions présentées ici.

Introduction

- 1 Depuis son émergence en Europe, la notion de radicalisation a fait l'objet de nombreuses analyses et, surtout, de fortes critiques émanant tant du monde académique que des acteur·rice·s de terrain. Pourtant, en dépit des reproches qui lui ont été faits, la « radicalisation » semble étonnamment avoir été « moins un problème qu'une solution », comme le soulignait Luc Van Campenhoudt à propos de la question de l'« insécurité » dans les années 1990 (Van Campenhoudt, 1999). C'est du moins ce que laisse penser le succès politico-médiatique dont la notion profita en Belgique (comme ailleurs), celle-ci ayant été à l'origine d'un déploiement progressif de divers plans d'action et de dispositifs politico-administratifs censés aider à lutter contre le

phénomène en question. Parmi les mesures imaginées et mises en œuvre en Belgique à partir des premiers attentats commis au nom de l'organisation « État Islamique »¹, une première salve de réponses fut donnée sur le ton de l'urgence sécuritaire par le gouvernement fédéral qui, dès la fin de l'année 2014 et dans sa volonté de combattre le « danger de jihadisme violent qui menace de se répandre dans notre société »², entreprit de « durcir et le ton et les règles »³ à travers un ensemble de mesures répressives (Brion *et al.*, 2022 ; Renard, 2022 ; Thomas, 2020). En complément de cette première réponse sécuritaire, d'autres mesures ont été mises en œuvre dans une optique qui, cette fois-ci, se voulut davantage préventive que réactive. Sans surprise en regard de l'organisation institutionnelle de l'État⁴, il n'existe pas une stratégie de prévention unique, qui serait conçue et organisée de manière centralisée au niveau national. Sans nécessairement rechercher la cohérence d'ensemble, chaque niveau de pouvoir a en effet lancé son plan d'action⁵, ignorant les risques d'empilement et de doublons d'une action publique qui semblait alors surtout prouver que, en Belgique, « le terrorisme fait vivre plus de gens qu'il n'en tue »⁶.

- 2 Parmi les nombreuses critiques exprimées à l'égard des dispositifs (tant sécuritaires que préventifs) déployés au nom de la lutte contre la radicalisation, l'une d'entre elles est relative à la notion même de radicalisation qui fut largement dépeinte comme floue, stigmatisante et poussant à la suspicion (Coolsaet, 2019 ; Guittet, Brion, 2017 – pour ne reprendre ici que quelques auteurs critiques s'étant intéressés au cas belge). Elle a par ailleurs bien souvent été dénoncée comme une sorte de « signifiant vide » (Fadil *et al.*, 2019) dont le « narratif » – parfois dit « récit » ou « énoncé » – paraît pourtant bien plein et univoque, comme le souligne (par exemple) cette chercheuse belge :

« En mettant l'accent sur la causalité idéologique-religieuse du phénomène, ces politiques exacerbent la dimension religieuse (...) au détriment notamment de l'analyse géopolitique internationale (Burgat, 2016). Un des aspects de la critique porte dès lors sur les effets culturalistes de ces énoncés globaux qui, en définissant l'idéologie islamiste voire la pensée islamique – une confusion étant entre[te]nue entre les deux – en opposition avec les valeurs européennes, contribuent à alimenter la dichotomie islam/Europe (ré)ouverte par la perspective du choc des civilisations de Samuel Huntington (Huntington, 1996) » (Kolly, 2018, 102).

- 3 En Belgique, dans un registre moins scientifique que populiste (Vanneste, 2022), cette perspective culturaliste logée au creux de la notion de « radicalisation » semble avoir eu la faveur de certain-es responsables politiques prompts à dénoncer un « problème musulman » (Fadil, 2017), voire un problème « de musulmans » qui se seraient même réjouis des attaques meurtrières commises au nom de « l'État islamique » au point qu'ils en auraient dansé de joie au lendemain des attentats de Bruxelles⁷. Érigés en véritable « communauté suspecte » (Pantazis, Pemberton, 2009), les musulmans (ou assimilés comme tels) firent alors les frais de cette « nouvelle ère de suspicion » (Guittet, Brion, 2017) ouverte par la chasse aux « signaux faibles » de radicalisation (Fadil *et al.*, 2022).
- 4 Dans le cadre de cette contribution, je souhaiterais revenir sur cette critique récurrente relative à la notion de « radicalisation » et à ses effets de « cadrage », soit la manière dont un problème social est présenté (ou cadré) par des acteurs sociaux qui en façonnent l'interprétation collective et orientent les actions qui en découlent (Benford, Snow, 2012). Me situant dans le sillage des travaux qui se sont intéressés à ce qui se faisait « au-delà de la détection des individus “à risque” » (Baillergeau, 2021) ou « au-delà du travail sécuritaire » (Soussoko, 2023)⁸, je voudrais apporter ici un éclairage

empirique à propos de ce que la Communauté française de Belgique (généralement appelée « Fédération Wallonie-Bruxelles » [ci-après FW-B]) a entrepris dès 2015 dans le cadre de son *Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents*. Les critiques rencontrées jusqu'alors par les politiques de « lutte contre la radicalisation » ont en effet bien souvent éclairé les différents dispositifs mis en œuvre à partir d'un certain point de vue empirique, focalisant tantôt l'attention sur « l'appareil répressif de l'État belge (police, tribunaux, prisons) » (Brion *et al.*, 2022), tantôt sur les mesures mises en œuvre par le gouvernement fédéral⁹. À travers cette littérature, c'est une certaine *essence* des politiques de lutte contre la radicalisation qui fut alors dévoilée à partir de ce qui n'est pourtant qu'une conception particulière de celles-ci, à savoir : l'approche « multi-agency » (Hardyns *et al.*, 2021) promue par un gouvernement principalement soucieux de mobiliser un ensemble d'acteurs sociaux dans son entreprise de contrôle maximal d'une population perçue comme menace pour le corps social. Cette focale empirique s'est ainsi concentrée sur un des pôles du champ de la prévention belge qui, historiquement, est en réalité tout à fait ambivalent. Sans dénier la pertinence d'une perspective critique dénonçant les dérives sécuritaires à l'œuvre, je propose ici d'élargir la focale pour ne pas me limiter à répéter le constat d'un travail social et éducatif gagné par une certaine « panique identitaire » (De Cock, Meyran, 2017) et questionner l'existence d'éventuels autres mouvements à l'œuvre dans les politiques de prévention de la radicalisation menées en FWB.

- 5 Pour ce faire, je proposerai une réflexion en trois temps. Le premier point présentera les outils conceptuels et grilles d'analyses utiles à l'objectif de désubstantialisation des politiques de lutte contre la radicalisation et de leurs critiques. Le second point déroule l'enquête empirique conduite sur le terrain de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour montrer de quelle manière les acteurs de terrain tâchent de concrétiser la mission de lutte contre « la radicalisation » qui leur a été confiée tout en travaillant à lui donner un sens et, ce faisant, à la coconstruire. Le troisième point enfin conclura l'analyse en mettant en avant ce que l'enquête menée apporte non seulement à la littérature portant sur les politiques belges de lutte contre la radicalisation, mais aussi, au niveau conceptuel, à la sociologie de l'action publique et, en particulier, à l'approche cognitive des politiques publiques. À rebours de l'hypothèse canonique d'un alignement général des acteurs de terrain sur le discours dominant (Muller, 2000) – soit un discours sécuritaire et stigmatisant en ce qui concerne la politique qui nous intéresse ici –, il s'avère en effet que les agents de la FW-B ont su (jusqu'à présent) défendre une posture non stigmatisante et ancrée dans une conception « sociale » de la prévention (Baillergeau, 2008).
- 6 Sur le plan méthodologique, je m'appuierai sur une partie du matériau empirique récolté dans le cadre de ma recherche doctorale¹⁰ dont l'enquête de terrain s'est déroulée entre le début de l'année 2019 et la fin de l'année 2022, soit sur une période au cours de laquelle les professionnel·le·s chargé·e·s de concrétiser les actions du Réseau de la FW-B cherchaient elles et eux-mêmes à comprendre en quoi la prévention de la « radicalisation » consiste exactement. Les entretiens semi-directifs réalisés auprès de représentant·e·s et acteur·rice·s clés du dispositif (N=13), les propos recueillis lors de réunions d'équipe (N=22) ainsi qu'à l'occasion de *focus groups*¹¹ (N=3) et enfin, divers documents administratifs et programmatiques constituent l'assise empirique dans laquelle je puiserai afin de décrire la manière dont la lutte contre la radicalisation a été envisagée au sein de la FW-B.

1. Pour une désubstantialisation de la lutte contre la radicalisation et de ses effets

- 7 Les analyses produites ces dernières années pourraient laisser penser que les initiatives de la FW-B en matière de lutte contre la radicalisation se heurtent aux mêmes critiques que celles généralement soulevées : focalisation sur l'islam, création d'une « communauté suspecte », stigmatisation, effets contre-productifs, participation à un lucratif « *business* de l'antiradicalisme »¹², sans parler ici de la dérive sécuritaire du domaine de l'action sociale et de l'instrumentalisation d'acteur·rice·s du champ de l'éducation à des fins de surveillance et de détection¹³... La FW-B n'a en effet pas été épargnée par la panique post-attentat et nombre de ses agents se sont vu rapidement confier de nouvelles missions de prévention, alors que, dans le même temps, plusieurs de ses représentants ont été conviés à siéger au sein d'instances de sécurité auxquelles ils étaient jusque-là totalement étrangers (au niveau fédéral notamment). Les observations et analyses à propos de ces changements pourraient – dans une certaine mesure – aller dans le sens des critiques évoquées. L'on pourrait ainsi relever divers indices de la montée d'une logique sécuritaire et stigmatisante au sein même de la FW-B au cours de ces dernières années. Toutefois, en dehors d'analyses soulignant les pressions externes qu'elle subit – et en particulier dans le chef des professionnel·le·s du champ de l'accompagnement socio-judiciaire dont elle est dépositaire (Mine *et al.*, 2022) –, très peu de choses ont pourtant été dites ou écrites à propos de ce que la FW-B a spécifiquement entrepris en matière de lutte contre la radicalisation et, plus largement, sur sa conception particulière de la prévention.
- 8 Cette contribution propose dès lors de nous tourner vers le domaine de la sociologie de l'action publique et, en particulier, vers deux perspectives de recherche qui offrent un cadre d'analyse pertinent à notre cas d'étude, celles-ci permettant de réintroduire une certaine pluralité dans l'étude de l'action publique qui nous intéresse ici, tout en aidant à rendre compte de la particularité de la politique mise en œuvre par la FW-B.

1.1. L'analyse cognitive des politiques publiques pour éclairer l'ambivalence du champ de la prévention en Belgique

- 9 La première des deux perspectives évoquées ici est liée au domaine de l'analyse cognitive des politiques publiques qui regroupe un ensemble de travaux insistant « sur le poids des éléments de connaissance, des idées, des représentations ou des croyances sociales dans l'élaboration des politiques publiques » (Surel, 2019, 87). Parmi les différentes approches existantes¹⁴, celle proposée par Pierre Muller (2000) nous sera ici à la fois particulièrement utile et, en partie, insatisfaisante.
- 10 Utile tout d'abord parce que, à travers la notion de « référentiel » qu'il propose – soit l'ensemble des « prescriptions qui donnent du sens à un programme d'action publique en définissant des critères de choix et des modes de désignation des objectifs » (Muller, 2019, 533) –, l'approche permet de rappeler la coexistence de deux visions de la prévention au sein du champ de la prévention en Belgique. Le programme de recherche porté par Pierre Muller conduit en effet à mettre à jour les luttes de pouvoir autour des représentations de l'action publique et des processus de construction cognitive de

celle-ci. Au cœur de cette perspective se trouve l'idée selon laquelle le référentiel d'une politique publique se trouve pris dans une dynamique qui met en relation des représentations « dominantes » de cette politique (son « référentiel global ») avec des représentations, si pas « dominées », du moins « sectorielles » (qui, en réalité, sont elles aussi portées par des acteurs dominants au sein de leurs sous-champs sectoriels). Cet aspect relationnel est tout à fait central chez Pierre Muller pour qui « étudier un référentiel en soi n'a pas de sens, ce qui importe c'est d'abord d'analyser les interactions entre un référentiel global et un référentiel sectoriel » (Lascoumes, Le Galès, 2018, 55). C'est cette dynamique qui est à prendre en compte si l'on veut pouvoir comprendre l'ambivalence historique du champ de l'action publique dans lequel s'insèrent les politiques de la lutte contre la radicalisation en Belgique.

- 11 Autrefois « monopole des acteurs socio-éducatifs » (Franssen, 2018, 80), la notion de prévention a, dans le contexte belge, connu un certain nombre d'inflexions avec l'arrivée de nouveaux acteurs au sein de ce champ de l'action publique au cours des trente dernières années. Sans retracer ici l'ensemble des controverses qui ont accompagné « la mise à l'agenda puis la montée en puissance d'une conception sécuritaire de la prévention » (Franssen, 2018), rappelons seulement que, depuis les années 1990, l'autorité fédérale n'a cessé de s'ingérer dans ce domaine de compétence pour parvenir à imposer (en collaboration avec les entités communales et régionales du pays) une vision de la prévention de type sécuritaire, à dominante policière et situationnelle, ciblant son action sur des groupes « à risques ». Le fédéral empiète ainsi sur l'approche préventive portée depuis les années 1980 par la Communauté française (FW-B) et, singulièrement, par le secteur de l'Aide à la jeunesse qui revendique quant à lui une conception de la prévention résolument non sécuritaire et non stigmatisante, privilégiant une approche éducative et prenant appui sur un référentiel d'action qualifié en son temps de « protectionnel et émancipateur » (Franssen, 2018).
- 12 En somme, l'hégémonie croissante d'un référentiel global que l'on peut qualifier de « social-sécuritaire » (Van Campenhout *et al.*, 2000 ; Cartuyvels, Mary, 1999 ; Rea, 2007) a fait du référentiel « protectionnel et émancipateur » un référentiel sectoriel, c'est-à-dire cantonné au secteur de l'Aide de la jeunesse aujourd'hui largement dissonant avec le référentiel global. Cependant, si la notion de référentiel permet d'envisager ici deux conceptions de la prévention dans leurs dimensions relationnelles, la théorie du changement qui découle de cette approche cognitive particulière va dans le sens d'une inéluctabilité qui mérite d'être nuancée. Celle-ci postule en effet que « le référentiel d'une politique publique "doit" se transformer lorsqu'apparaît une dissonance (cognitive) dans le "rapport global-sectoriel" (RGS), un décalage avec le cadre d'interprétation globale d'une société (le référentiel global) » (Muller, 2000, 196). Or – et c'est ici que l'approche par les référentiels apparaît insatisfaisante pour notre cas – l'hypothèse que nous suivons ici consiste à avancer que non seulement, le référentiel sectoriel « protectionnel et émancipateur » ne s'est pas aligné sur le global, mais aussi qu'il se serait même étendu à une politique transversale (et donc, par définition, non sectorielle) au sein de la FW-B au cours de ces dix dernières années de mise en œuvre de la « lutte contre la radicalisation ».

1.2. Un regard « par le bas » sur la mise en œuvre et en forme de l'action publique

- 13 La première perspective de recherche proposée permet de rendre compte de la coexistence de deux conceptions divergentes de la prévention. Mais cette analyse par les idées¹⁵ et surtout, par « les sommets de l'État » (Lascoumes, Le Galès, 2018, 45-65) postule une coordination de l'action publique par les représentations globales et a pour limite de minimiser l'importance du rôle des acteurs de terrain à la construction « par le bas » de l'action publique. En outre, concernant le domaine plus restreint des analyses portant sur les politiques de lutte contre la radicalisation, si certains reconnaissent que les professionnel·les parviennent parfois à « faire obstacle aux effets de cadrage que produit la notion de radicalisation » (Brion, 2022, 117), ou que leurs marges de manœuvre leur permettent d'adapter leurs pratiques face aux dilemmes qu'ils rencontrent, ce constat, lorsqu'il est posé, se limiterait cependant bien souvent au registre des discours – les travailleurs témoignant alors généralement de leur embarras face à l'instrumentalisation dont ils font l'objet (Heath-Kelly, Strausz, 2019 ; Verba, 2020) – et, comme le souligne Bruno Michon, peinerait « à se faire une place dans les pratiques » (Michon, 2020, 54). Dans cette perspective, « [l]a lutte contre la radicalisation ne [...] laisse pas d'autre choix » (Ragazzi, 2014, 38) aux professionnel·les engagée·s dans une telle politique que de porter un regard suspicieux sur leurs publics cibles. C'est par exemple ce que Francesco Ragazzi et Lili-Anne de Jongh ont bien montré à propos du cas des travailleurs sociaux néerlandais dont la marge de manœuvre leur permet de choisir entre « jouer le jeu sécuritaire » ou renoncer à aider les personnes qu'ils prennent en charge en empêchant que ces dernières ne leur donnent des informations qui pourraient être compromettantes (« tout ce que vous direz pourra être retenu contre vous » est en quelque sorte l'avertissement donné par ces fonctionnaires à leurs publics) (Ragazzi, de Jongh, 2019, 161).
- 14 À la lecture des nombreuses analyses produites ces dernières années, l'existence chez les intervenants de terrain d'une capacité réflexive débouchant sur des *pratiques* qui ne seraient pas entièrement captives d'alternatives délétères pour toute approche sociale ou éducative – voire qui ne seraient pas simplement « assujetties à l'impératif sécuritaire » (Michon, 2020) ou qui n'auraient pas succombé au processus de stigmatisation associant « par réflexe l'islam et la radicalisation » (Janssens *et al.*, 2022, 34) – apparaît bien improbable.
- 15 L'approche proposée ici invite à réintroduire un certain *jeu* dans l'action publique, c'est-à-dire à rendre compte de l'incertitude qui la traverse. Si mes observations confirment des constats déjà faits par d'autres (concernant les capacités d'interprétations et d'adaptations des acteurs de terrain notamment), à la différence de ce qu'ont établi certains (par exemple Ragazzi et de Jongh dont il vient d'être fait mention), il apparaît ici que leurs marges de manœuvre ne conduisent pas forcément les professionnel·les de la prévention à rester captifs d'alternatives qui les contraignent à mettre en œuvre des pratiques sécuritaires, stigmatisantes ou contraires à leurs missions. C'est dans ce sens que cette entrée « par le bas » dans l'action publique permet de pallier une faiblesse de l'approche cognitive et de combler un angle bien souvent laissé mort dans la littérature portant sur le domaine des politiques de lutte contre la radicalisation.

- 16 L'analyse de la mise en œuvre de l'action publique est constituée d'une vaste littérature qui s'est développée dès le courant des années 1970 dans le monde anglo-saxon (autour de la notion de *implementation* (Pressman, Wildavsky, 1973) et qui a ensuite progressivement émergé dans le monde francophone à partir des années 1980 (Padioleau, 1982). Si, de manière générale, la sociologie de l'action publique souligne qu'aucune politique ne saurait « se déployer en faisant l'économie d'une définition de son objet » (Frigoli, 2009, 125), la mise en œuvre des dispositifs imaginés à partir de ces définitions fait pourtant régulièrement l'objet d'une certaine réappropriation par les professionnel·les chargés de leur implémentation. Ces dernier·e·s, loin de se confiner au rôle de « simples » agents d'exécution, interprètent les cadres et discours institutionnels dans lesquels ils s'inscrivent et négocient ou « rusent » avec les injonctions programmatiques qu'ils reçoivent pour les adapter aux réalités de terrain ou à d'autres référentiels d'action (Cartuyvels, Mary, 1999 ; Maynard-Moody, Musheno, 2000). Les travaux de Michael Lipsky sur la *street level bureaucracy* (Lipsky, 1980) ont ainsi pu battre en brèche l'idée d'un État qui serait monolithique, et ce, en mettant en évidence les marges de manœuvre et le pouvoir discrétionnaire des acteurs de terrain chargés d'appliquer une politique publique (guichetier·ère·s, policier·ère·s, travailleur·euse·s sociaux·ales, enseignant·e·s...). Ces dernier·ère·s peuvent dès lors être envisagées non seulement comme « patricien·ne·s réflexifs » (Schön, 1993), mais surtout comme participant de la production de l'action publique « au concret » (Padioleau, 1982), comme cela a bien été montré à travers toute une littérature portant tant sur la mise en œuvre que sur la mise en forme des politiques publiques au sein des administrations¹⁶ et comme cela est parfois également constaté par certains dans le domaine des recherches portant sur les politiques de lutte contre la radicalisation, avec les limites qui ont été évoquées cependant.
- 17 C'est ce travail de construction de la notion de radicalisation et de négociation des frontières du champ de la prévention que je voudrais mettre en évidence ci-après, tout en montrant que cette notion et les politiques déployées en son nom n'ont pas toujours eu des effets aussi univoques que ceux que leur attribuent certaines lectures critiques des politiques de « lutte contre la radicalisation » menées à d'autres niveaux institutionnels ou dans d'autres contextes.

2. Tâtonnements et réflexivité du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents de la Fédération Wallonie-Bruxelles

- 18 Pour déplier mon propos, je structurerai la suite de ce texte en cinq points qui nous permettront de suivre le fil de la manière dont s'est progressivement construite la problématique de la « radicalisation » en FW-B et, surtout, de donner à voir le travail de négociation et de réappropriation dont la notion a fait l'objet.

2.1. Structure et raison d'être d'un dispositif « généraliste »

- 19 Dans le cadre de ses compétences en matière d'enseignement, d'aide à la jeunesse, de culture, de sport et de justice (aide aux victimes et dispositifs de guidance des justiciables notamment), la FW-B a imaginé dès janvier 2015 la mise sur pied d'un

dispositif transversal dont l'objectif est d'œuvrer à la prévention des « extrémismes et radicalismes violents » en Communauté française. À l'origine, les trois ministres communautaires à l'initiative de ce projet – soit, à l'époque, le ministre-président de la FW-B (le socialiste Rudy Demotte), la ministre de l'Éducation (la centriste Joëlle Milquet) et le ministre de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons de justice (le socialiste Rachid Madrane) – ont tout d'abord tenu à ancrer ce dispositif dans la philosophie de travail historique de la FW-B en l'inscrivant dans des pratiques professionnelles existantes. Il ne s'agissait donc pas de créer un centre spécialisé, mais bien de s'appuyer sur les forces en présence à la FW-B (travail d'éducation aux médias, outils qui portent sur le racisme et les discriminations, promotion du dialogue interculturel, etc.) pour créer un réseau destiné à « renforcer la cohésion sociale dans une visée émancipatrice et collective »¹⁷. Initialement conçu comme une instance de coordination des acteur·rice·s et des outils de prévention existant au sein de la FW-B, ce dispositif évoluera néanmoins pour devenir le *Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents* (ci-après nommé « Réseau ») qui – jusqu'à aujourd'hui et malgré les tensions institutionnelles qui l'ont traversé (Franssen *et al.*, 2019 ; Rinschbergh, 2021) – se maintient dans le paysage de la lutte contre la radicalisation en Belgique.

- 20 Rendu pleinement opérationnel au début de l'année 2017, ce Réseau sera doté d'un budget initialement estimé à un montant de 1.662.000 € en base annuelle, essentiellement destiné aux frais de personnel de ses deux centres opérationnels que sont le Centre de ressources et d'appui du Réseau (CREA) et le Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par les radicalismes et les extrémismes violents (CAPREV). Le CREA¹⁸ est composé d'une petite équipe de quatre personnes chargées de faire la promotion (ou d'accompagner la création) de différentes ressources destinées à répondre aux besoins et interrogations des professionnel·le·s des différents secteurs d'intervention de la FW-B en matière de prévention de la radicalisation. Outre l'organisation d'une série de séminaires thématiques ainsi que d'un colloque annuel, le CREA est chargé de diffuser la lettre d'information du Réseau et d'alimenter son site internet. Le centre y répertorie l'ensemble des formations, analyses et outils de sensibilisation jugés pertinents, tant par les agents du CREA eux-mêmes que par les représentants du monde académique, de la société civile et des administrations qui composent le comité d'expert·e·s du Réseau¹⁹, lui donnant ainsi une véritable légitimité symbolique.
- 21 Le CAPREV est quant à lui composé d'une équipe pluridisciplinaire de 12 personnes (à l'année 2021) dont l'action est davantage centrée sur des demandes particulières émanant tant du simple citoyen que des professionnel·le·s actif·ve·s sur le terrain. Il propose notamment des prises en charge de cas individuels dont l'objectif (tel que le service le définit lui-même) est « de contribuer à l'inclusion sociale et à la protection de la société »²⁰ en proposant à toute personne qui le demande, et donc en principe sur base volontaire, une écoute active, un soutien professionnel ou un accompagnement psycho-social personnalisé.
- 22 Enfin, à ces deux dispositifs, il faut en rajouter un troisième qui fut partiellement intégré aux actions entreprises dans le cadre du Réseau : le « Service des équipes mobiles de l'enseignement obligatoire ». Existant depuis 2004, ce dispositif a été conçu comme un service d'assistance aux écoles afin de les aider à gérer toutes situations de crise, que celles-ci soient le résultat d'un événement soudain (suicide, accident...) ou le résultat d'un processus plus long (décrochage scolaire, conflit au sein de l'institution,

harcèlement...). S'il ne dispose pas véritablement de moyens supplémentaires pour lutter contre la radicalisation, six des vingt-six agents qui composent ce service ont néanmoins été formés pour répondre aux inquiétudes et demandes des écoles en la matière et interviennent désormais également sur cette problématique.

- 23 Si la création de ce *Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents* répondait à certains besoins, il n'est pourtant pas évident de savoir lesquels tant ces derniers semblent être contradictoires. Du côté des professionnel·les de l'éducation, certain·es auraient clairement exprimé leur absence de besoin d'aide en matière de prévention de la radicalisation, voire leur refus de s'appuyer sur la notion même de radicalisation dans le cadre de leur travail²¹. D'autres, du côté des services d'aides aux détenus et aux justiciables, auraient été demandeur·euse·s de formations sur cette thématique de la radicalisation²². Enfin, du côté du politique (au cabinet du ministre en charge des Maisons de justice notamment), la création d'un dispositif de prise en charge particulier (le CAPREV) a parfois été justifiée par la nécessité de parvenir à assouplir les règles (jugées trop strictes) entourant le secret professionnel. Soumis au contrôle de l'administration dont il dépend (les Maisons de justice), le CAPREV fut en effet mis sur pied avec l'espoir, pour le conseiller ministériel rencontré, de parvenir à ce que cette structure partage plus facilement les informations recueillies dans le cadre des prises en charge, et ce, avec les professionnels des différents secteurs de la FW-B²³. Finalement, la chose sur laquelle chacun des interlocuteur·rice·s rencontré·es a semblé s'entendre était qu'« il fallait faire quelque chose »²⁴. À l'époque de la création du Réseau, si en interne certain·es se seraient bien passé·es du terme de « radicalismes » jugé largement redondant avec celui d'« extrémismes », l'on reconnaît simplement que l'« on ne pouvait pas ne pas le mettre »²⁵. En inscrivant la question « des radicalismes » au sein de l'espace institutionnel de la FW-B, les autorités politiques y ont ainsi fait émerger un problème public dont il devenait possible de discuter des contours et d'envisager de « traiter “la condition” » (Lascoumes, Le Galès, 2018, 68).

2.2. Définir un problème aux contours incertains

- 24 Si la première identification encore sommaire et relativement indéterminée des « besoins de terrain » en matière de prévention de la radicalisation est apparue inévitable, le problème public à traiter a dû, pour ce faire, être construit et défini avec une certaine cohérence par les agents du Réseau (et son comité d'expert·es en particulier). Il fallait notamment permettre à chacun de s'entendre sur le cadre à partir duquel déployer les interventions et ainsi, développer une stratégie de prévention en la matière.
- 25 La question qui s'est posée ici était de savoir quelle conception du problème de « la radicalisation » la FW-B allait adopter. Selon la définition qu'en a donnée le comité d'expert·es du Réseau, le phénomène de « radicalisation violente » serait à comprendre comme « l'engagement d'un individu ou d'un groupe dans un projet politique en rupture avec l'ordre existant, fondé sur une idéologie qui rejette le pluralisme et la diversité, et qui considère que, malgré le caractère démocratique de notre système, la violence est un moyen légitime pour atteindre ses objectifs »²⁶. Comme précisé sur le site internet du Réseau (onglet « définitions »), cette conception de la radicalisation appelle moins à la répression qu'à « une régulation pacifique des conflits sociaux et politiques d'une part, et la promotion de l'égalité sociale et de la mixité culturelle –

dans l'emploi, dans les quartiers, à l'école – d'autre part »²⁷. En outre, pour la FW-B, l'objectif général de sa politique de lutte contre la radicalisation serait avant tout « de prévenir les discours et comportements haineux »²⁸.

- 26 Par ailleurs, cette conception de la radicalisation évite également toute focalisation sur l'un ou l'autre groupe cible, renvoyant dès lors – comme le souligne notamment le dossier de presse qui dresse un premier bilan du Réseau pour la période 2015-2019 – à « toute forme d'extrémisme ou de radicalisme violent, de manière transversale et sans distinction vis-à-vis des types d'extrémismes ou de radicalismes violents (religieux ou politiques) »²⁹. Évoquant une « idéologie » au sens large, cette approche de la radicalisation avance une conception du problème détachée de la question du contenu politique ou politico-religieux des engagements en question (Coolsaet, 2016). La radicalisation de type djihadiste est alors envisagée comme une offre symbolique non seulement déconnectée de tout contenu, mais également de ses conditions pratiques de réception (Esmili, 2020), c'est-à-dire de la demande qui, elle, s'explique pourtant à travers la prise en compte d'un certain contexte. Le phénomène prend ainsi place parmi d'autres sur une sorte de « marché », comme le résume clairement cette illustration que l'on peut retrouver sur le site du Réseau³⁰ :

Figure 1 : Le djihadisme comme une offre parmi d'autres sur le « marché des radicalisations violentes »

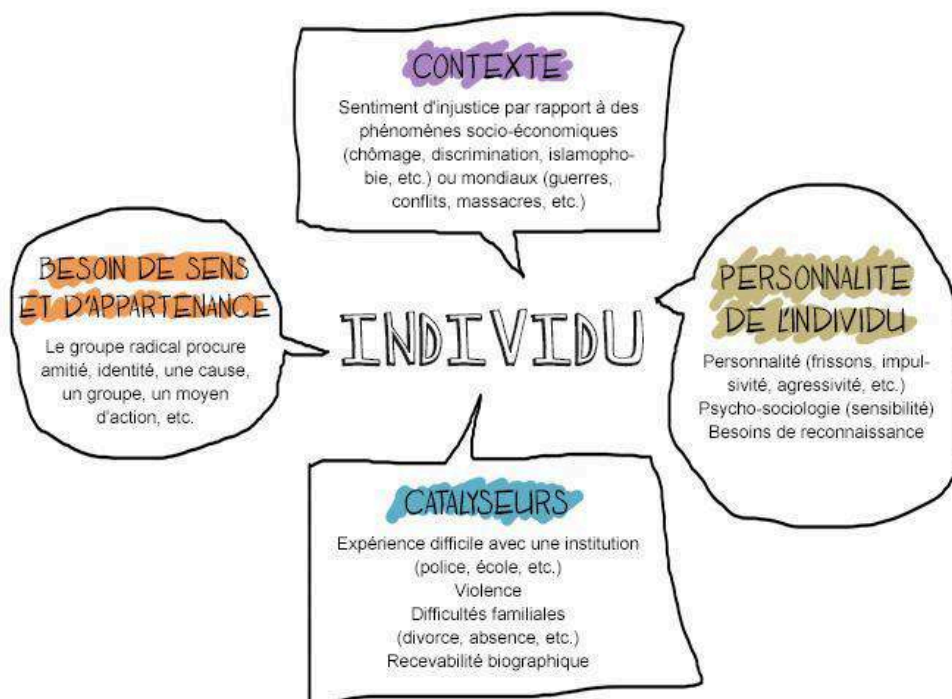


- 27 Faisant figurer, au centre de l'image, une dame, blanche et d'un certain âge, en train de faire son marché, l'illustration ne met pas seulement en équivalence différentes formes d'extrémismes, elle suggère également que toute personne pourrait être concernée (quel que soit son genre, son âge ou son origine). En sous-entendant que l'engagement radical pourrait se distribuer « aléatoirement dans l'espace social » (Mauger, 2016, 93), le cadrage donné ici au problème des radicalismes et extrémismes violents «

universalise » la menace (Neveu, 2015, 102), évitant ainsi (en théorie du moins) toute forme de stigmatisation.

- 28 Ensuite, ailleurs sur le site internet (sous l'onglet « clés de compréhension » cette fois), on peut retrouver de plus amples élaborations qui invitent à faire la part belle à cette complexité du social caractéristique d'une certaine « sociologie du sujet » qui tâche de concilier déterminisme social et agentivité (Bajoit et Belin, 1997). L'idée est alors de rendre compte de cette complexité en reglobalisant les regards portés sur la radicalisation pour la considérer (en reprenant ici une formule utilisée par le politologue Fabrizio Cantelli à propos du sida) « en tant que question complexe et diffuse, [...] brassant les aspects sociaux, psychiques et identitaires » (Cantelli, 2004, 63). On peut en effet lire sur le site du Réseau que le problème de la radicalisation est envisagé à partir d'un ensemble d'éléments parmi lesquels on retrouve des « facteurs de contexte », « la personnalité de l'individu », la recherche « de sens et d'appartenance » ainsi que, pour finir, des facteurs « catalyseurs » (« difficultés familiales », « épreuves de violence avec des institutions »...) ³¹. L'analyse reprise sur le site internet – et dont la politologue Corinne Torrekens, présidente du comité d'expert·es du Réseau, en est l'auteure principale ³² – donne à voir cette complexité. Plutôt que de proposer une caractérisation du « profil type » des individus « radicalisés », on y évoque « l'entrecroisement complexe d'une multiplicité de facteurs » (Torrekens, 2020, 174) dont la prise en compte permet de saisir « [l'] engagement dans un mouvement radical violent [comme] un parcours graduel, très personnel, guidé par des choix subjectifs » ³³, ce qu'illustre bien ce schéma extrait du site internet du Réseau ³⁴ :

Figure 2 : La multiplicité des facteurs de radicalisation



- 29 En somme, la conception de la radicalisation adoptée par le Réseau rejoint ici l'approche adoptée par le sociologue Farhad Khosrokhavar (2014), lequel envisage le problème de manière globale, faisant intervenir des facteurs politiques, sociaux, culturels, territoriaux, familiaux, de genre, de classe, de génération, d'origine ethno-raciale, de socialisation primaire et secondaire afin de se donner les moyens de saisir ce qu'il considère comme un « fait social total » (Marlière, 2021, 59-60). Au-delà d'éviter toute stigmatisation d'une quelconque mouvance religieuse ou politique particulière, cette conception de la radicalisation invite à considérer le problème comme la manifestation symptomatique d'un phénomène plus large dont il s'agirait dès lors de traiter les causes. Celles-ci peuvent être nombreuses et, potentiellement, rejoindre les préoccupations habituelles des professionnel·le·s de l'éducation et du travail social, soit, d'après celles et ceux-ci, les « vrais problèmes » que sont « l'exclusion, les inégalités sociales, les questions identitaires... »³⁵.
- 30 On peut le constater, le cadrage de la problématique prescrit par le comité d'expert·e·s du Réseau n'a pas grand-chose à voir avec cette approche « néo-orientaliste » qui envisage les populations (vues comme) musulmanes à travers leur altérité radicale par rapport aux valeurs occidentales (Hajjat et Mohammed, 2022, 148). Une telle distance vis-à-vis de ce genre d'approche n'est pas étonnante au regard des sensibilités du comité d'expert·e·s qui – sans que je ne puisse les nommer ici du fait que sa composition n'ait jamais été rendue publique – peut globalement être qualifiée de progressiste ou, tout au moins, sensible à la reconnaissance de l'islam et à l'importance des politiques sociales et éducatives³⁶. La conception large et multidimensionnelle du phénomène de radicalisation est ici cependant parfois entrée en tension avec la demande adressée par les responsables politiques de la FWB aux agents du Réseau. D'après les enquêté·e·s interrogé·e·s, dans les premières années qui suivirent la création du Réseau, le cadrage opéré par les acteurs politiques des activités que la FW-B était censée promouvoir se serait sensiblement écarté de cette conception globalisante et multifactorielle de la radicalisation, sans toutefois tomber dans le travers inverse qui aurait consisté à enfermer la population musulmane dans le prisme de sa spécificité culturelle et de son lien (supposé) avec le problème de la radicalisation. Ce fut à une forme d'injonction paradoxale que durent faire face les agents du Réseau et, en particulier, ceux du CREA en tant que fonctionnaires chargé·e·s de promouvoir différentes ressources jugées utiles en matière de lutte contre la radicalisation.

2.3. Négocier le champ thématique

- 31 La définition large du phénomène de radicalisation proposée par le comité d'expert·e·s pourrait donner l'impression que les agents chargés de la mise en œuvre du Réseau eurent tout de suite carte blanche pour imaginer et soutenir divers outils couvrant le vaste spectre des thématiques auxquels la radicalisation renvoie (identité, violences institutionnelles, exclusion sociale et économique, rapport à l'altérité, racisme, reconnaissance, fragilité psychique...). On pouvait d'autant plus l'attendre que ces divers problèmes renvoient aussi à des usages qui sont pour ces intervenants davantage « routinisés » (Soussoko, 2023, 39), dès lors qu'ils appartiennent à des « répertoires de problèmes déjà recensés » (Cefaï, 2016, §11). Ce fut pourtant « autre chose » que le gouvernement de la FW-B attendait de la part de son administration. À l'époque de la création du Réseau, les trois ministres à l'initiative de ce dispositif semblaient vouloir développer une action centrée sur le thème de « la radicalisation », sans pour autant

précisément spécifier ce qu'il était entendu par-là. Comme le fait remarquer cet ancien coordinateur du CREA, l'idée émise par les autorités aurait été de dire :

On a nos politiques de vivre ensemble et on va faire quelque chose de spécifique sur la radicalisation. C'est autre chose que le vivre ensemble.

(Entretien avec l'ancien coordinateur du CREA, 19 décembre 2018)

- 32 Deux ans après la mise en œuvre du Réseau, un certain malaise semblait persister parmi les intervenants de terrain confrontés à la persistante injonction paradoxale, émise par le gouvernement de la FW-B, de faire quelque chose de spécifique à partir d'un problème large dont les contours n'étaient pas nettement arrêtés par le comité d'expert·es. Fin de l'année 2018, le coordinateur du CREA déclarait ainsi avec une certaine lassitude que, malgré l'important travail de définition réalisé par le comité d'expert·es, une tension continuait de se faire ressentir du côté des acteurs de terrain, tiraillés entre prévention générale et approche plus ciblée sur « la radicalisation » :

Moi je trouve que ça nous a mis dans une situation un petit peu étouffante, parce qu'on nous demande de proposer des trucs [originaux], mais quand je vois ça... [il ouvre le tiroir de son bureau et en sort une brochure intitulée « Manuel pour la prévention de l'extrémisme violent à travers l'information jeunesse » qui figure parmi les ressources que le CREA promeut sur le site internet du Réseau]. C'est la fédération Infor-jeune qui a travaillé là-dessus et, quand tu regardes les activités qui sont proposées... : [...] quelques techniques d'animation de groupe, interculturelité, [...] travailler sur l'estime de soi des jeunes... Normalement, c'est ce que font toutes les maisons de jeunes ! [...] Je me suis souvent senti coincé entre ces deux pôles [approche ciblée VS générale]. Je vois bien les liens avec le vivre-ensemble, mais on me dit de faire autre chose alors que, en fait, on fait la même chose. Les choses commencent à changer... On fait maintenant des choses spécifiques, des formations sur la radicalisation, etc. [...]. Mais si on veut maintenir l'idée qu'il faut mener un travail en amont [i.e. : de prévention générale], on doit pouvoir dire que ce travail est la spécificité de notre approche. Ça reste l'éducation aux médias, le devoir de mémoire dans les logiques de reconnaissance, etc. Mais on n'est pas encore parvenu à définir le cadre.

(Entretien avec l'ancien coordinateur du CREA, 19 décembre 2018)

- 33 Sommés de faire quelque chose de spécifiquement centré sur « la radicalisation », on pourrait donc penser que – plutôt que d'avoir eu carte blanche – les agents du CREA ont dû se résoudre à rabattre le problème à prévenir sur « la radicalisation des musulmans ». Certaines observatrices critiques des politiques belges de lutte contre la radicalisation ont d'ailleurs analysé les choses dans cette perspective :

« En Belgique francophone, le choix a été fait dès le départ de coopérer avec le secteur culturel afin de sensibiliser un public plus large à la problématique de la radicalisation. Et là aussi, nous constatons que l'accent est clairement mis sur la radicalisation des musulmans. On le voit, par exemple, dans les pièces populaires d'Ismael Saïdi *Djihad* [(2015)], ou *Lettres à Nour* [(2016)] de Rachid Benzine. Ces pièces racontent toutes deux l'histoire de combattants syriens. Ils [sic] ont été développés et présentés au grand public grâce au soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Réseau de prises en charge des extrémistes [sic] et des radicalismes violents. Ces différentes initiatives montrent comment la radicalisation est spontanément liée à l'expérience religieuse islamique. » (Fadil et al., 2022, 30)

- 34 Si cette analyse n'est pas tout à fait inexacte, elle est néanmoins partielle. Les agents du CREA ont en effet enrichi leur « centre de ressources » d'outils permettant d'aborder le problème de la radicalisation sous différents angles, dont celui de l'islam, mais pas uniquement. Certes, un élargissement thématique n'a pas toujours été simple à défendre vis-à-vis de la direction générale du Réseau (qui se fait là le relais des acteurs

politiques dans leur souci d'asseoir la notoriété d'un dispositif explicitement centré sur le problème de « la radicalisation »). Néanmoins, le fait d'avoir pu travailler assez tôt sur la question du complotisme – comprise ici comme un phénomène qui polarise les débats de manière conflictuelle, autour de dynamiques « eux/nous », et qui englobe le phénomène de « la radicalisation » – est envisagé par la coordinatrice des outils pédagogiques comme « une petite victoire » en regard de la volonté de mener un travail de prévention qui soit situé le plus en amont possible :

[...] on a souvent l'intuition qu'il faudrait élargir un peu plus le champ, ou qu'on ne se présente pas de la bonne manière pour susciter l'intérêt des publics. Au niveau des outils pédagogiques, on a des outils pédagogiques thématiques. Mais pour des publics plus jeunes, est-ce qu'il ne faudrait pas avoir d'autres méthodologies thématiques ? Être plutôt sur la gestion de conflit en un sens large ? Sur la communication non violente ? Pas nécessairement le terrorisme qui est un sujet de société parmi d'autres. Comment travailler plus en amont et faire peut-être un peu plus de la prévention générale ? Sauf que, au niveau de notre direction, [le coordinateur général du Réseau] insiste pour qu'on reste dans un champ thématique. À chaque fois qu'on s'en éloigne un petit peu, hop, il nous ramène dans ce champ thématique là. Et déjà le fait d'avoir pu travailler sur les théories du complot, c'était d'une certaine façon une petite victoire.

(Entretien de seconde main avec les agents du CREA, non daté [été 2018])

- 35 C'est de manière « incrémentale » (Lindblom, 1959), faisant avancer l'action publique par ajustements successifs, que le CREA semble avoir travaillé, ce dernier se retrouvant ainsi confronté à la prudence du coordinateur du Réseau³⁷ face aux tentatives de l'équipe du CREA d'importer des ressources pédagogiques plus éloignées (en apparence) de la thématique de « la radicalisation ». Ainsi, la « petite victoire » remportée à propos du complotisme ne l'a par exemple pas été en ce qui concerne la pratique de la philosophie avec les enfants (voir, p. ex., Tozzi, 2017). Cette approche qui a pourtant suscité l'enthousiasme de l'équipe du CREA à un certain moment³⁸ – et, en particulier, de la coordinatrice des outils pédagogiques du CREA, elle-même philosophe de formation –, n'est à l'heure actuelle, faute de preuve de son efficacité en termes de prévention sans doute, toujours pas mentionnée sur le site du Réseau en tant que ressource mobilisable au nom de la lutte contre la radicalisation. Le caractère non instrumental de ce genre d'approche, sa temporalité longue (dont les ateliers s'étendent sur une, voire plusieurs années) et ses résultats incertains³⁹ entrent en effet en tension avec les exigences d'« efficacité » fixées par le coordinateur du Réseau. Celui-ci semble en effet surtout soucieux que les actions entreprises aient des résultats tangibles, comme en témoigne cet extrait issu d'un échange entre la coordinatrice des outils pédagogiques pour le CREA et le coordinateur général du Réseau lors d'une réunion d'équipe :

Faut voir si une maison de jeunes ou un groupe d'enseignants a envie d'être formé à cette méthode et voir un peu si ça marche... Enfin faire une évaluation quoi, du projet pilote. On pourrait se donner comme horizon de faire ce projet pilote dans le premier trimestre 2021 [...]. Ça nous donne une petite période de six mois : trois mois de mise en place du projet pilote de formation, trois mois d'application de la méthode en situation par les gens qui ont été formés et puis on refait un focus group avec les gens qui ont été formés pour voir s'ils sont contents de la méthode. On peut aller plus loin aussi. On peut aussi faire parler les jeunes qui ont été confrontés à cette méthode [...]. En tout cas si vous pensez que c'est une méthodologie qui peut être mobilisée dans le cadre de nos activités... c'est vous les experts. Moi je suis assez partisan des projets pilotes. Ça permet d'abord d'avancer

à petite échelle, de tester les choses et de ne pas avancer tête baissée.

(Réunion interne du CREA, 10 décembre 2020)

- 36 Outre la frilosité du coordinateur général du Réseau à importer un « outil » qui n'aurait pas fait ses preuves, il faut aussi relever que, par ailleurs, le choix des ressources susceptibles d'être compilées par le CREA semble le plus souvent se faire en suivant des critères de sélection pour le moins flous. À cet égard, ces critères sont d'ailleurs moins « positifs » que guidés par un principe d'élimination ou de sélection négative. Il s'agit en effet d'éviter de répertorier certaines ressources jugées polémiques : « on évite des trucs dérangeants, ou un truc un peu trop politisé » m'expliqua le coordinateur du CREA alors en fonction depuis la création du Réseau jusqu'à la fin de l'année 2020⁴⁰. Sont notamment écartées toutes références à des outils qui seraient « trop centrés sur la France », ou « qui traitent de manière trop centrale de la question de laïcité »⁴¹. Si cette élimination réduit certes le spectre des outils susceptibles d'être repris sur le site du Réseau, les différentes ressources compilées n'en recouvrent pas moins une certaine hétérogénéité. Celle-ci intervient à deux niveaux. D'une part, les outils proposés sont représentatifs d'une certaine « pluralisation de l'expertise » invitant à une « conception ouverte de la rationalité » (Cantelli *et al.*, 2006, 10) : universitaires, artistes, professionnel·les du monde associatif, « expert·es du vécu » (des familles, des proches, des témoins...) font ainsi entendre leurs voix à travers les différentes ressources compilées par le CREA sur le site du Réseau. D'autre part, parallèlement à cette pluralité des expertises, l'analyse du phénomène de la radicalisation apparaît elle aussi plurielle lorsque l'on parcourt la diversité des ressources (ouvrages de référence, formations, animations et outils de sensibilisation) proposées. Plutôt que de proposer une lecture univoque, cohérente et définitive, le CREA a préféré arbitrer sans trancher, misant sur la complémentarité de différentes formes d'expertises et de différentes approches, quitte à proposer des ressources qui se contredisent parfois entre elles⁴².
- 37 Une certaine cohérence se dégage pourtant de ce *patchwork* thématique. Considérées ensemble – en dépit de l'injonction du politique à faire quelque chose de « spécifique » et grâce à l'insistance des agents du CREA pour élargir le cadre –, ces différentes ressources font finalement bien apparaître ce paysage complexe que le comité d'expert·es du Réseau invite à observer. Au lieu d'un cadrage qui donnerait à l'action publique une orientation unique du type « lutter contre la radicalisation = lutter contre l'islamisme », le CREA invite à multiplier les perspectives pour donner à voir *les multiples* problèmes sociaux qui se cachent derrière le problème social de « la radicalisation ». Le champ thématique de la prévention circonscrit par le CREA est en réalité moins clairement délimité que situé à un « carrefour des étiologies » (Alber *et al.*, 2020, 54) qui appelle à se saisir de la pluralité des savoirs existant pour aider à comprendre, prendre en charge, voire « déconstruire » un problème qui peut être approché de manière tantôt frontale, tantôt indirecte. Si l'inconfort induit par le fait d'associer la radicalisation à des problématiques liées à l'islam (Soussoko, 2023, 42) peut persister – un inconfort souvent vécu ailleurs comme « malaise », voire comme « souffrance » si cette association se présente comme exclusive (Alber *et al.*, 2020, 209 ; Beunas, 2021, 385) –, le fait d'assumer le caractère multidimensionnel du phénomène, ainsi que la relative indétermination des frontières de leur champ d'intervention, rend supportable ce sentiment pour le CREA. C'est du moins ce que paraît illustrer l'idée émise par une intervenante du CREA selon laquelle « peut-être que des outils pédagogiques qui s'éloignent un peu de la thématique peuvent être quand même intéressants pour rejoindre la thématique »⁴³. Cette idée résume sans doute bien ce type

d'action publique qui « se joue plutôt dans les sinuosités du bricolage, dans les aller-retour entre les multiples arènes qui cherchent à s'y faire une place, dans les hésitations inhérentes à un pluralisme [...] » (Cantelli *et al.*, 2006, 11) et qui (dans le cadre du Réseau) ne permet pas de rabattre la notion de radicalisation sur un unique sens dont les effets seraient, eux aussi, univoques.

- 38 Contrairement au CREA qui doit intervenir en « seconde ligne » et sur un terrain plutôt abstrait, les professionnel·le·s aux prises avec des situations labellisées comme relevant d'un phénomène de « radicalisation » ont l'avantage de pouvoir faire buter leurs réflexions théoriques sur le réel. Soit, de les mettre à l'épreuve. Certes, en dépit des précautions rhétoriques que professent la plupart des acteur·rice·s investi·e·s dans la lutte contre la radicalisation (en Communauté française comme ailleurs), l'association entre islam, radicalisation, violence et terrorisme est fort courante. Le contexte particulier dans lequel la notion de « radicalisation » est apparue et s'est popularisée est à prendre en compte pour expliquer cet amalgame spontané. Néanmoins, deux éléments peuvent venir nuancer les effets « négatifs » induits par cet amalgame et, de manière plus générale, par le recours à la notion de « radicalisation » sur le terrain.

2.4. Déconstruire et reconstruire

- 39 La première nuance à apporter consiste à dire que, lors de leurs interventions sur le terrain, les agents du Réseau mènent en réalité, et la plupart du temps, un travail (plutôt paradoxal au vu de leurs missions) de « déconstruction » de la notion ainsi que des peurs et des amalgames qu'elle véhicule fréquemment. C'est ainsi le cas du côté du CAPREV où il importe de ne pas confondre les choses :

Notre entrée est quand même particulière : celles des radicalismes et extrémismes [sur un ton appuyé :] violents. Quelqu'un ne veut pas serrer la main à quelqu'un autre, c'est pas notre affaire. [Et sa collègue de rajouter :] On est souvent amené à déconstruire les choses pour montrer qu'on n'est pas dans une situation de violence. On essaye aussi de renvoyer les professionnel·le·s à leurs pratiques et leurs croyances. On les amène à se questionner eux-mêmes : serrer la main est-il indispensable pour travailler ensemble ? N'y a-t-il pas un moyen de travailler avec les gens sans pour autant se serrer la main ?

(Entretien avec deux représentant·e·s du CAPREV, 20 novembre 2018)

- 40 Appel·e·s pour un cas de « radicalisation », c'est bien souvent une histoire de mauvais voisinage, d'islamophobie, de malaise adolescent, de mésentente entre personnes en situation de divorce, de contexte familial oppressant, de conflits entre professionnel·le·s ou encore, de harcèlement ou de phobie scolaire⁴⁴ que découvrent les intervenant·e·s du Réseau. C'est du moins ainsi que deux représentant·e·s du CAPREV rencontrés expliquent leur travail :

[Intervenant·e A] – Pour moi, [la radicalisation,] c'est plus lié à une panique morale ou une méconnaissance de l'islam et de certains comportements potentiellement religieux. Mais derrière, une fois qu'on creuse, il y a aussi tout le caractère adolescent. Par exemple, quand ça concerne des gamins, que ce soit en famille ou auprès d'institutions, y a quand même très souvent quelque chose de l'ordre de...

[Intervenant·e B] – ...de la remise en cause de l'autorité. Pour ce public-là, y a un positionnement d'ado, de recherche d'identité par exemple, d'affirmation de son existence par rapport à l'autorité. Et donc, c'est vrai que parfois on constate des situations qu'il convient vraiment d'apaiser parce que *in fine*, derrière l'inquiétude, y a rien de fondamentalement inquiétant. Voilà, c'est juste...

[Intervenant-e A] – C’est par exemple lié à certaines conversions religieuses, mais qui arrivent pas « pouf », comme ça, du jour au lendemain. Je pense à une situation pour laquelle on a été sollicité y a pas longtemps, c’est une jeune adolescente, il est question d’une gamine qui a entre 17 et 18 ans et ça fait 3 ou 4 ans qu’elle est en recherche, en réflexion, etc. C’est un exemple, mais, au niveau familial, ce qui est quand même intéressant c’est que, quand on ouvre toute la situation, c’est que souvent se jouent là aussi des tensions familiales souvent en lien avec une séparation des parents...

[Intervenant-e B] – [On constate] une instrumentalisation de la problématique « radical », par rapport notamment au conflit lié à la garde des enfants, des choses comme ça...

(Entretien avec deux représentant-e-s du CAPREV, 20 novembre 2018)

- 41 Ce travail de « déconstruction » ou, plus exactement, de réinterprétation de la situation et d’apaisement destiné à maintenir le lien entre les personnes et leur environnement (familial, institutionnel, etc.) – « la situation de rejet, c’est ce qu’il faut éviter au maximum », expliqua ainsi une représentante du CAPREV⁴⁵ – est aussi le quotidien des intervenant-e-s des équipes mobiles de l’Enseignement obligatoire. Une fois que ce travail de vérification et/ou de déconstruction de la situation initialement signalée (ou relevée par l’intervenant-e même) a été réalisé, celles ou ceux-ci peuvent alors proposer de réorienter la personne vers le bon service ou, si cela relève de leur compétence, travailler à résoudre le problème sur base d’un diagnostic plus précis. C’est ce que relate ici le référent radicalisme et coordinateur des équipes mobiles en se rapportant à une situation au départ envisagée sous l’angle de la radicalisation religieuse d’une jeune adolescente, et rapidement requalifiée par les agents en charge de la situation :

[...] en fait, la question qu’on s’est posée, c’est : est-ce que cette radicalisation de la jeune fille n’est pas une manière de sortir de l’emprise de sa mère qui veut tout régenter ? La mère se dit victime de sa fille, mais en même temps, la mère régente tellement tout de la vie de sa fille [...], peut-être que la seule échappatoire que la fille a, c’est de se convertir, de trouver un homme, de se marier... De se barrer quoi. Et donc on est très inquiet de la possibilité d’une fugue. Ici, on parle vraiment bien d’une position radicale en tant que telle. Mais est-ce qu’elle est radicale parce que c’est une jeune qui croie tellement en l’islam, qu’elle se radicalise ? Ou est-ce que c’est une position radicale où l’islam est un prétexte pour s’émanciper de sa famille ? Du coup, l’hypothèse que les agents ont fait, c’est de se dire qu’on pense qu’il y a un vrai travail à faire avec la mère pour qu’elle se remette en position de maman [...], et puis y a un vrai travail à faire du côté de la fille pour baisser les armes et recréer du dialogue mère-fille. Y a un vrai enjeu à ce niveau-là. Effectivement, il y a une dimension « convertie », mais c’est pas ça qu’on va travailler. Nous on pense que si on arrive à recréer ce lien, il est fort probable que cette radicalité émancipatrice ou tout ce qu’on veut, va diminuer quoi. C’est l’hypothèse de travail qu’on fait en tout cas.

(Entretien avec le coordinateur et référent radicalisme pour les équipes mobiles de la Direction Générale de l’Enseignement Obligatoire [DGE0], 18 mars 2021)

- 42 Conserver une entrée sur le terrain par la catégorie « radicalisation » apparaît donc intéressant pour les acteur-ric-e-s rencontrée-s, ne serait-ce que dans l’optique de mener ce travail de « déconstruction ». La notion aide en effet non seulement à identifier des situations jugées préoccupantes sur le terrain, mais aussi à être identifiés comme ressources à contacter pour se faire conseiller et, le plus souvent, pour être rassuré. Mais si une bonne part du travail des intervenant-e-s de terrain consiste à rassurer ou, le cas échéant, à déceler les (autres) problèmes qui se cachent derrière des cas de « radicalisation » signalés, ce phénomène en tant que tel n’est pourtant pas toujours balayé pour le déconstruire ou pour en révéler un autre. L’approche, affinée au cours

du temps par les agents, oscille entre « réalisme et constructivisme » : il s'agit en effet de « s'intéresser à l'objet sans le prendre pour argent comptant, mais sans non plus laisser croire qu'il ne s'appuie sur aucune réalité » (Fassin, 2004, 45-46). Si dans certains cas, la radicalisation d'un jeune n'est pas à comprendre à partir de l'idéologie (religieuse ou autre), mais, par exemple, comme le signe d'une provocation typiquement adolescente (Bonelli, Carrié, 2018), il arrive aussi parfois que la question idéologique reste au cœur de l'inquiétude, conduisant alors les acteur·rice·s de terrain à s'interroger sur la manière de l'aborder. C'est par exemple ce que souligne le coordinateur des équipes mobiles qui se demande « que faire quand, en se concentrant sur l'islam, on est critiqué pour amalgame et stigmatisation, alors que la question de la religion musulmane paraît pourtant particulièrement prégnante aujourd'hui ? »⁴⁶. Pour ce dernier, la radicalisation a

[...] à la fois à voir avec l'islam, et à la fois pas à voir avec l'islam. C'est les deux à la fois. Ce qu'il faut toujours se demander, c'est pourquoi l'islam et pas une autre chose ? On ne peut pas écarter une donnée du processus. [...] Il y a parfois quelque chose qui a à voir avec l'islam, mais pas toujours en tant que religion, parfois en tant qu'objet qui donne le moyen de faire partie d'une histoire, d'une communauté, avec des règles, avec des normes, etc.

(Entretien avec le coordinateur et référent radicalisme pour les équipes mobiles de la DGEO, 18 mars 2021)

- 43 Ce qui importe finalement, pour les équipes mobiles, n'est pas de travailler la question religieuse en tant que telle, mais de préserver le lien du jeune vis-à-vis de son environnement social (scolaire en particulier, mais aussi familial ou religieux le cas échéant...), de se mettre en relation avec celui-ci afin de « gagner sa confiance pour après le rediriger vers des espaces plus sécurisés où il pourra [si la question se pose] travailler la question de la foi »⁴⁷.

- 44 Les acteur·rice·s du Réseau qui agissent sur le terrain bricolent donc des interventions en contexte à partir de cette complexité du social que le comité d'expert·es invite à prendre en considération. Le pluralisme des approches de la radicalisation est en effet ici d'un intérêt primordial pour les agents du Réseau qui sont alors amenés à « cogiter » (Cantelli, 2004, 60) pour s'adapter au mieux à la situation à laquelle ils sont confrontés. En cela, le coordinateur des équipes mobiles – par ailleurs détenteur d'un diplôme de Master en sciences de l'éducation – attache une grande importance à ce que les agents qui sont sous sa responsabilité affinent continuellement leur capacité d'analyse des situations rencontrées sur le terrain, notamment pour les aider à ne pas céder au réflexe (courant d'après lui) de « tout psychologiser » :

Moi j'ai des agents qui psychologisent tout quoi. Quand ils interviennent tout est psychologique, quoi. C'est une catastrophe ! Donc du coup, quand ils arrivent dans une école, c'est que des problèmes psy que les gens ils ont. Moi je dis « ouais, mais la sociologie institutionnelle, les rapports de force, tout ça, tu connais ? L'autorité, le pouvoir, tu vois ce que ça signifie ? Parce que ça existe quand même ! » Et donc du coup, c'est à ça que j'essaie toujours de les inviter : c'est hyper intéressant le regard psy, puis t'as la dimension institutionnelle, avec la manière de penser (rationnelle, émotionnelle, etc.), et puis t'as c'est quoi un jeune aujourd'hui ?

(Entretien avec le coordinateur et référent radicalisme pour les équipes mobiles de la DGEO, 18 mars 2021)

- 45 Des connaissances en management (pour comprendre comment fonctionne une direction d'école), en sociologie des organisations ou encore, « être au clair avec ce que c'est le radicalisme pour une personne de 24 ans, que c'est peut-être pas la même chose

que pour quelqu'un de 14 ans ou quelqu'un de 8 ans »⁴⁸ seraient, pour le coordinateur, indispensables pour parvenir à formuler de « bonnes hypothèses de travail » face aux diverses situations rencontrées. En somme, pour le résumer dans ses termes, une certaine pluralité des savoirs serait indispensable, car, « [c]omme le disait un des agents des équipes mobiles, je sais plus d'où vient la formulation : "si tu n'as qu'un marteau, tu verras des clous partout"⁴⁹, tu vois ? »⁵⁰

2.5. Jouer avec les effets d'une notion contestée

46 L'approche pragmatique adoptée par les agents du Réseau consiste donc à prendre le problème de la radicalisation tantôt avec une certaine distance, tantôt avec sérieux, et ce, sans que les agents ne prédéfinissent la posture qu'ils adopteront. Lors de ces interventions, se donne ainsi à voir un subtil jeu entre engagement et distanciation à l'égard d'une notion dont les intervenant·es de terrain connaissent bien les effets potentiellement contre-productifs. À ce propos, après ces quelques observations sur le travail de « déconstruction » et de pluralisation des regards, venons-en à la seconde nuance sur laquelle je voudrais refermer cette contribution.

47 Si pour certain·es il importe de rendre visible sa fonction de « référent radicalisme » ou de service spécialisé en matière de radicalisation, pour d'autres cette étiquette devrait surtout être réservée à un usage interne (entre professionnel·les), en raison de la crainte d'arriver à des résultats stigmatisants et contre-productifs en s'adressant aux publics à partir de cette notion. Pourtant, la notion produit parfois des effets intéressants auprès des publics, et ce, d'une manière qui peut sembler tout à fait paradoxale. C'est notamment le cas de ce jeune qui se serait senti pris au sérieux et, quelque part, valorisé, au moment d'être pris en charge par un agent « radicalisme » des équipes mobiles de l'Enseignement obligatoire. Le professeur de religion islamique ayant intégré les équipes mobiles en 2016 explique ainsi que ses stratégies d'interventions sur le terrain ne peuvent être déterminées à l'avance et qu'elles dépendent de chaque situation concrète (comme le souligne son usage répété de l'adverbe « parfois ») :

Parfois, ce sont les parents qui viennent chez le chef d'établissement pour dire « voilà, mon fils s'est converti à l'islam, maintenant il y a ceci ou cela... » Ils sont inquiets. Donc, parfois, on vient avec notre casquette de « prévention radicalisme » etc. À la limite, parfois (c'est bien du cas par cas), c'est même un « plus ». Ça veut dire que le jeune en mal-être, en manque d'estime de soi, etc., parfois il est même valorisé de savoir qu'il y a des gens qui viennent de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour s'intéresser à lui par rapport à ses convictions, etc. [Rire] Donc, le fait de parler avec lui quelque temps... pouf ! Les tensions diminuent, et le retour que nous avons est que, voilà, il n'y a plus ces inquiétudes. Donc c'est vraiment au cas par cas.

(Focus group avec des agents des équipes mobiles de la DGEO, 26 avril 2019)⁵¹

48 Du côté des agents du CAPREV, si ceux-ci n'ont pas la possibilité de choisir la « casquette » qu'ils porteront au moment de leurs interventions, cette étiquette n'aurait pas non plus que des effets négatifs. Pour ces agents qui se présentent comme « des professionnel·les de la relation » ou comme praticien·nes d'une « pragmatique de la communication »⁵², leur compétence de « prise en charge des extrémismes et radicalismes violents » permettrait de (parfois) libérer la parole des personnes prises en charge :

La casquette « radicalisation » est parfois lourde à porter, mais parfois elle est très utile parce qu'on explique qu'on accompagne d'autres gens, jeunes ou moins jeunes, qui sont revenus de Syrie par exemple, ou qui ont essayé d'y aller [...]. Et le fait pour certaines personnes de savoir qu'on accompagne d'autres personnes dans la même situation, signifie, semble-t-il, en tout cas c'est notre interprétation, qu'ils peuvent dire des choses. Qu'on a une oreille relativement habituée à entendre certaines choses. Je pense que ça joue beaucoup, le fait qu'on leur parle et qu'on les regarde normalement.

(Entretien avec une représentante du CAPREV, 24 mars 2021)

- 49 Sur le terrain, malgré toutes les critiques à la fois théoriques et pratiques que l'on peut faire de la notion de radicalisation (et que les acteur·rice·s de la prévention ne se retiennent pas de formuler eux-mêmes), cette catégorie semble garder sa pertinence du point de vue des professionnel·le·s rencontré·e·s. Pour les agents du Réseau, il n'existe pas de « bon usage » type de la notion, excepté celui qui consiste à y réfléchir, à osciller entre les perspectives réaliste et constructiviste que je mentionnais plus haut, et à n'utiliser le terme que si cela paraît intéressant au regard de la situation rencontrée. Plutôt qu'une notion qui impose d'emblée un cadrage stigmatisant, flou et punitif (et punitif *parce que flou* [Hajjat et Mohammed, 2022, 18]), qui « absorbe [les] capacités critiques » des professionnel·le·s et les « empêche de penser » (Verba, 2020, 24-25) en faisant totalement « obstacle à la réflexion » (Le Goaziou, 2018, 7), le concept de radicalisation apparaît ici relativement malléable. Il recouvre non seulement une diversité de phénomènes, de même qu'il se voit mobilisé à travers différentes pratiques de prévention déployées par des acteur·rice·s qui se montrent capables de « jouer » avec cette notion pour en faire un usage réflexif, contextuel et pragmatique.

Conclusion

- 50 Tandis que l'hypothèse canonique défendue par certains tenants de l'analyse cognitive des politiques publiques démontre l'inéluctable tendance à l'alignement d'un référentiel sectoriel sur le global en cas de dissonance entre les deux (Muller, 2000), l'observation de la mise en œuvre du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents de la FW-B montre plutôt un référentiel sectoriel qui résiste, voire même qui se serait étendu en dehors du secteur de l'Aide à la jeunesse au sein duquel il était jusqu'alors cantonné (Franssen, 2018), et ce, pour s'élever au niveau d'une politique transversale à la FW-B. Se voulant résolument « non stigmatisante », cette politique semble néanmoins parvenir à se maintenir (jusqu'à présent) au prix d'une certaine consensualisation⁵³ qui, en invitant à envisager la notion de radicalisation de manière large et multidimensionnelle, conduit également à une forte dépolitisation du phénomène. En outre, si le référentiel se maintient, c'est aussi parce que – comme le relèvent Patrick Le Galès et Yves Surel (2021, 818-819) – le cadre étatique belge est relativement peu intégré (comparativement au contexte institutionnel de la France notamment) et permet un certain relâchement dans la cohérence globale d'une politique. Enfin, c'est parce que ce référentiel « sectoriel » est porté par des acteur·rice·s qui ne sont pas seulement chargés de la mise en œuvre de l'action publique – et qui, à ce titre, jouissent d'un pouvoir discrétionnaire –, mais aussi parce qu'ils/elles sont porteur·euse·s de points de vue qui sont façonnés par des trajectoires professionnelles et un ancrage institutionnel particulier⁵⁴ – celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de ses compétences relatives à l'aide aux personnes (soit au vaste domaine des professionnel·le·s du social, du soin et de l'éducation) – qui impactent non seulement la

mise *en œuvre* de la politique de lutte contre la radicalisation, mais aussi le contenu même de la politique, soit sa mise *en forme*.

- 51 Plutôt que de discuter un modèle théorique en tant que tel – celui de la sociologie de l'action publique en général ou, de manière plus restreinte, celui du sous-domaine de recherche portant sur la « street level bureaucracy » –, l'objectif principal de cette contribution a été de montrer, en prenant appui sur les auteur·rice·s qui s'inscrivent dans cette perspective théorique, en quoi les observations menées sur mon terrain permettent de confirmer et de nuancer ce que d'autres, au sein des recherches portant sur la question de la lutte contre la radicalisation, ont déjà eu l'occasion d'établir. C'est dès lors un phénomène bien connu des sociologues de l'action publique que cette contribution propose de (re)mettre en avant : celui d'une action publique tâtonnante et réflexive dont l'observation de la mise en œuvre a moins donné à voir cette foucauldienne « politique du vivant » mise en évidence sur d'autres terrains, que le « vivant d'une politique » (Berger, 2019, 210).
- 52 Et si l'action publique qui nous a intéressé ici était en effet plus indéterminée que ce que postulent certain·es observateur·rice·s de cette action ? C'est en tout cas une observation que le terrain d'enquête investi paraît pouvoir confirmer. Au contraire du constat d'échec que le sociologue Romain Sèze pose à propos de la lutte contre la radicalisation en France, qu'il estime manquer de cohérence (Sèze, 2019, 211), peut-être l'indétermination et la non-cohérence (ce qui ne signifie pas *incohérence*) peuvent-elles être envisagées comme des modes particuliers d'exercice d'un pouvoir qui fonctionne en réalité moins à la poursuite stratégique d'objectifs précis par des moyens aux effets clairement déterminables, qu'au tâtonnement et à l'instabilité ? Les opérations de cadrage menées au nom de la lutte contre la radicalisation paraissent ici davantage négociées et incertaines qu'elles ne renvoient à cette « conception substantifiée et réifiée » (Berger, 2009, 44) de « narratifs », d'« énoncés globaux » ou de « récits » qui surdétermineraient le travail des acteur·rice·s de terrain et auxquels certain·es observateur·rice·s critiques de la notion de radicalisation (et des politiques qui en découlent) font parfois allusion. Plutôt que de chercher la cohérence d'une action publique dans des réflexions et des plans préétablis, il est intéressant de chercher à la dégager à partir de ce que le sociologue Maurice Blanc appelle, dans la foulée des travaux de Jean Rémy, Lilian Voyé et Émile Servais (1978), une succession de compromis transactionnels et provisoires (Blanc, 2009). L'analyse proposée ici invite à prolonger la réflexion en adoptant une conception dynamique de l'État qui permette de pluraliser ce que certain·es ont appelé « l'appareil » ou « le dispositif » de radicalisation (Fadil *et al.*, 2019, 14) et ainsi, d'en nourrir une critique inédite susceptible d'interroger à nouveau frais l'action publique telle qu'elle se manifeste dans le cadre d'un État qui se veut « réflexif » (Cantelli, Genard, 2007).

BIBLIOGRAPHIE

Alber A., Cabalion J., Cohen V., 2020, *Un impossible travail de déradicalisation*, Toulouse, Érès.

- Baillergeau É., 2008, Intervention sociale, prévention et contrôle social. La prévention sociale d'hier à aujourd'hui, *Déviance et Société*, 1, 32, 3-20.
- Baillergeau É., 2021, Au-delà de la détection des individus « à risque ». La variété des modes d'appréhension de l'incertitude dans le cadre de la lutte anti-terroriste, *Champ pénal/Penal field*, XXIV, [en ligne], <https://journals.openedition.org/champpenal/12848> DOI 10.4000/champpenal.12848.
- Bajoit G., Belin E. (dir.), 1997, *Contributions à une sociologie du sujet*, Paris, L'Harmattan.
- Benford R., Snow D., 2012, Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan. *Politix*, 99, 217-255.
- Benzine R., 2016, *Lettres à Nour*, Paris, Le Seuil.
- Berger M., 2009, *Répondre en citoyen ordinaire. Enquête sur les « engagements profanes » dans un dispositif d'urbanisme participatif à Bruxelles*, Thèse de doctorat en sciences sociales, sous la direction de Guy Lebeer et Margarite Sanchez-Mazas, Bruxelles, Université libre de Bruxelles.
- Berger M., 2019, *Le temps d'une politique. Chronique des Contrats de quartier bruxellois*, Bruxelles, CIVA.
- Beunas C., 2021, Que deviennent les référents « radicalisation » ? Une étude des référents laïcité citoyenneté de la Protection judiciaire de la jeunesse », *Sociologie*, 12, 4, 371-383.
- Blanc M., 2009, La transaction sociale : genèse et fécondité heuristique, *Pensée plurielle*, 20, 25-36.
- Bonelli L., Carrié F., 2018, *La Fabrique de la radicalité. Une sociologie des jeunes djihadistes français*, Paris, Le Seuil.
- Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P., 2019, *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Brion F., 2022, Suspicion, radicalisation et nouveaux assemblages de surveillance : Intelligence-led policing et division sociale du travail local de renseignement (étude de cas), in Brion F. (éd.), *Communauté suspecte et sécurité préventive. La radicalisation, une invention stratégique ?*, Bruxelles, Politeia, 99-142.
- Brion F., Vanneste C., De Kimpe S. Verfaillie K., 2022, *AFFECT – Impact assessment of Belgian de-« radicalisation » policies upon social cohesion and liberties*, Rapport de recherche, BRAIN-BE, Belspo.
- Burgat F., 2016, *Comprendre l'islam politique: Une trajectoire de recherche sur l'altérité islamiste, 1973-2016*. Paris, La Découverte.
- Cantelli F., 2004, Espaces d'interdépendance entre experts et action publique : un État réflexif dans le champ du sida, *Revue suisse de science politique*, 10, 1, 57-76.
- Cantelli F., Genard J-L., 2007, *Action publique et subjectivité*, Paris, L.G.D.J.
- Cantelli F., Jacob S., Genard J-L., de Visscher C., 2006, Introduction. Repenser l'action publique in Cantelli F., Jacob S., Genard J-L., de Visscher C. (dir.), *Les constructions de l'action publique*, Paris, L'Harmattan, 9-35.
- Cartuyvels Y., Mary Ph. (dir.), 1999, *L'État face à l'insécurité*, Bruxelles, Labor.
- Cefaï D., 2016, Publics, problèmes publics, arènes publiques..., *Questions de communication*, 30, [en ligne], <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10704>, DOI <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.10704>

- Chang A., Brewer G. A., 2023, Street-Level bureaucracy in public administration: A systematic literature review, *Public Management Review*, 25, 11, 2191-2211.
- Coolsaet R., 2016, Radicalisation, entre contexte et responsabilité individuelle, *L'Observatoire*, 86, 11-14.
- Coolsaet R., 2019, Radicalization : the origins and limits of a contested concept, in Fadil N., de Koning M., Ragazzi F. (Eds.), *Radicalisation in Belgium and the Netherlands: critical perspectives on violence and security*, Londres, I.B. Tauris, 29-51.
- De Cock L., Meyran R., 2017, *Paniques identitaires*, Vulaines s/Seine, Éditions du Croquant.
- Dubois V., 2015, *La vie au guichet. Administrer la misère*, Paris, Points, coll. « Essais ».
- Esmili H., 2020, Les nouveaux faussaires : le Maître, l'Établi et l'Aspirant, *Contretemps*, [en ligne], <https://www.contretemps.eu/nouveaux-faussaires-maitre-etabli-aspirant/>
- Fadil N., 2017, *Tegen radicalisering. Pledooi voor een postkoloniaal Europa*, Bruxelles, VUBPress.
- Fadil N., de Koning M., Ragazzi F. (Eds.), 2019, *Radicalisation in Belgium and the Netherlands: critical perspectives on violence and security*, Londres, I.B. Tauris.
- Fadil N., Snijders A., Boustani Dahan K., Janssens L., 2022, *Entre droits fondamentaux et surveillance. Les effets secondaires de la lutte contre la radicalisation sur les musulmans belges*, Rapport de recherche, Louvain, Belspo.
- Fassin D., 2004, *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*, Paris, La Découverte.
- Franssen A., 2018, La prévention dans l'Aide à la jeunesse : un référentiel sectoriel, in Defraene D., *Le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse. Actes du colloque du 9 mars 2018*, Bruxelles, Bruylant, 75-83.
- Franssen A., Dal C., Rinschbergh F., 2019, *Rapport d'évaluation du réseau de prise en charge des radicalismes et extrémismes violents de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, Rapport de recherche, [en ligne], <https://extremismes-violents.cfwb.be/a-propos/evaluation-du-reseau/>, non publié.
- Frigoli G., 2009, De la circulaire au guichet. Une enquête sur la fabrique des populations vulnérables par les politiques publiques. *Déviance et Société*, 2, 33, 125-148.
- Guittet E-P., Brion F., 2017, The New Age of Suspicion, in Ekhlund E., Zevnik A., Guittet E-P. (Eds), *Politics of Anxiety*, London/New York, Rowman & Littlefield, 79-99.
- Hajjat A., Mohammed M., 2022, *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »*, Paris, La Découverte.
- Hardyns W., Thys J., Dorme L., Klima N., Pauwels, L., 2021, A multi-agency approach to prevent violent radicalisation, *Radices*, 1, 22-40.
- Haugstvedt H., Tuastad S. E., 2023, « It Gets a Bit Messy »: Norwegian Social Workers' Perspectives on Collaboration with Police and Security Service on Cases of Radicalisation and Violent Extremism, *Terrorism and Political Violence*, 3, 35, 677-693.
- Heath-Kelly C., Strausz E., 2019, The banality of counterterrorism "after, after 9/11"? Perspectives on the Prevent duty from the UK healthcare sector, *Critical Studies on Terrorism*, 12, 1, 89-109.
- Huntington S., 1996, *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, New York, Simon & Schuster.

- Janssens L., Fadil N., Kolly M., 2022, *Entre secret et le partage d'information. La négociation du secret professionnel et le partage d'information dans la lutte contre la radicalisation violente*, Rapport de recherche, Louvain, Belspo.
- Khosrokhavar F., 2014, *Radicalisation*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme.
- Kolly M., 2018, *De la religion que l'on voit à la religion que l'on ne voit pas. Les jeunes, le religieux et le travail social*, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis.
- Lascoumes P., Le Galès P., 2018, *Sociologie de l'action publique*. Malakoff, Armand Colin.
- Le Galès P., Surel Y., 2021, Sociologie politique de l'action publique. Le moment du référentiel, *Revue française de science politique*, 5, 71, 809-826.
- Le Goaziou V., 2018, *La prévention spécialisée à l'épreuve de la radicalisation et du fait religieux*, Rapport de recherche, [en ligne] https://www.addap13.org/IMG/pdf/recherche_n1.pdf, Groupe ADDAP 13.
- Lindblom C., 1959, The Science of « Muddling Through », *Public Administration Review*, 19, 2, 79-88.
- Lipsky M., 1980, *Street-level bureaucracy: Dilemmas of the individual in public services*, New York, Russell Sage Foundation.
- Marlière E., 2021, *La fabrique sociale de la radicalisation. Une contre-enquête sociologique*, Boulogne-Billancourt, Berger-Levrault.
- Maslow A., 1966, *The Psychology of Science*, New York, Harper & Row.
- Mauger G., 2016, Sur la « radicalisation islamiste », *Savoir/Agir*, 37, 91-99.
- Maynard-Moody S., Musheno M., 2000, State agent or citizen agent: Two narratives of discretion. *Journal of Public Administration Research and Theory*, 10, 2, 329-358.
- Michon B., 2020, L'intervention sociale face à l'impératif sécuritaire : Système de défiance et colonisation du monde vécu. *Pensée plurielle*, 51, 41-56.
- Mine B., Jonckheere A., Jeuniaux P., Detry I., 2022, Des dossiers (pas) comme les autres L'accompagnement socio-judiciaire des dossiers de terrorisme en Belgique francophone, *Champ pénal/ Penal field*, XXVII, [en ligne], <http://journals.openedition.org/champpenal/13583>, DOI : 10.4000/champpenal.13583
- Muller P., 2000, L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique, *Revue française de science politique*, 50, 2, 189-208.
- Muller P., 2015, *La société de l'efficacité globale*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Muller P., 2019, Référentiel, in Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Muller P., Palier B., Surel, Y. (dir.), 2005, L'analyse politique de l'action publique : Confrontation des approches, des concepts et des méthodes, *Revue française de science politique*, 55, 1, 5-187.
- Muller P., Surel, Y. (dir.), 2000, Les approches cognitives des politiques publiques, *Revue française de science politique*, 50, 2, 187-350.
- Neveu É., 2015, *Sociologie politique des problèmes publics*. Malakoff, Armand Colin.
- Padioleau J-G., 1982, *L'État au concret*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Pantazis C., Pemberton S., 2009, From the 'old' to the 'new' suspect community: Examining the impacts of recent UK counter-terrorist legislation, *British Journal of Criminology*, 49, 5, 646-666.

Pinson G., 2016, En finir avec l'approche cognitive des politiques publiques ?, *Droit et société*, 93, 2, 467-473.

Pressman J. L., Wildavsky A. B., 1973, *Implementation*, Berkeley, University of California Press.

Ragazzi F., 2014, Vers un « multiculturalisme policier » ? La lutte contre la radicalisation en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, *Les Études du CERI*, 206, 1-39.

Ragazzi F., de Jongh L.-A., 2019, Countering radicalization: Hijacking trust? Dilemmas of street-level bureaucrats in the Netherlands, in Fadil N., de Koning M., Ragazzi F. (eds.), *Radicalisation in Belgium and the Netherlands: critical perspectives on violence and security*, Londres, I.B. Tauris.

Rea A., 2007, Les ambivalences de l'État social-sécuritaire, *Lien social et Politiques*, 57, 15-34.

Rémy J., Voyé L., Servais E., 1978, *Produire ou reproduire ? Une sociologie de la vie quotidienne*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière.

Renard T., 2022, *The Evolution of Counter-Terrorism Since 9/11. Understanding the Paradigm Shift in Liberal Democracies*, Londres/New York, Routledge.

Rinschbergh F., 2021, Agir « en réseau » sur une « menace diffuse ». Tensions et représentations sociales de la jeunesse au sein de la prévention des « extrémismes et radicalismes violents » en Belgique francophone, *Working papers du RT6 de l'AFS*, [en ligne], <https://shs.hal.science/RT6-AFS/halshs-03118794>, 2020-1.

Saïdi L., 2017, *Djihad*, Paris, Flammarion.

Schön D. A., 1993, *Le Praticien réflexif. À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Montréal, Éditions Logiques.

Sèze R., 2019, *Prévenir la violence djihadiste. Les paradoxes d'un modèle sécuritaire*, Paris, Le Seuil.

Soussoko L., 2023, La prévention de la radicalisation au-delà du travail sécuritaire: Quand l'expertise fait conflit, *Gouvernement et action publique*, 12, 29-51.

Stephens W., Sieckelinck S., 2020, Being resilient to radicalisation in PVE policy: A critical examination. *Critical Studies on Terrorism*, 13, 1, 142-165.

Surel Y., 2019, Approches cognitives, in Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po.

Thomas C., 2020, *L'organisation fédérale de la lutte antiterroriste en Belgique*, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2463-2464, 5-66.

Torrekens C., 2020, *Islams de Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Tozzi M., 2017, *Prévenir la violence par la discussion à visée philosophique*. Fédération Wallonie-Bruxelles, YAPAKA.BE.

Van Campenhoudt L., Cartuyvels Y., Digneffe F., Kaminski D., Mary Ph., Rea A. (dir.), 2000, *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, Bruxelles, Labor.

Van Campenhoudt L., 1999, L'insécurité est moins un problème qu'une solution, in Cartuyvels Y., Mary Ph. (dir.), *L'État face à l'insécurité*, Bruxelles, Labor, 51-68.

Vanneste C., 2022, L'empreinte d'un contexte de montée des populismes et de déconsolidation des droits sur le dispositif belge de l'antiterrorisme, in Brion F. (éd.), *Communauté suspecte et sécurité préventive. La radicalisation, une invention stratégique ?*, Bruxelles, Politeia, 21-40.

Verba D., 2020, Radicalisation et travail social : L'embarras des chercheurs et des professionnels. *Pensée plurielle*, 51, 13-27.

NOTES

1. Le premier attentat commis en Europe et revendiqué au nom de l'organisation « État Islamique » eut lieu le 24 mai 2014 au musée Juif de Belgique, au cœur du quartier du Sablon situé dans les hauteurs du centre de Bruxelles. Il fit 4 victimes. Plusieurs attaques terroristes revendiquées par la même organisation surviendront par la suite sur le territoire belge dont les plus meurtrières furent les deux attentats suicides coordonnés qui, le 22 mars 2016, tuèrent 32 personnes et en blessèrent 340 à l'aéroport de Bruxelles-Zaventem, ainsi qu'à la station de métro Maelbeek située au cœur du quartier des institutions européennes.
2. Gouvernement fédéral, *Accord de gouvernement*, 9 octobre 2014, 143.
3. Coppi, D., « Terrorisme, radicalisme : la suédoise sort un plan de lutte ultra », *Le Soir*, 18 septembre 2014.
4. L'État belge – parfois qualifié de « lasagne institutionnelle » – est une entité fédérale décentralisée. Il est en effet à la fois communautarisé et régionalisé, sans parler du fait que, outre ses trois communautés (française, flamande et germanophone) et ses trois régions (flamande, wallonne et bruxelloise), il est aussi divisé en 10 provinces et en 581 communes. Chacune de ces entités est partiellement autonome et à ses compétences propres qui, en principe, sont distinctes de celles des autres niveaux de pouvoir. L'autorité fédérale (nationale) détient bien entendu les compétences régaliennes et répressives, entre autres choses. Les communautés (dont la Fédération Wallonie-Bruxelles) ont en charge les compétences liées à la langue des personnes (français, néerlandais ou allemand) et les matières dites « personnalisables », c'est-à-dire qui touchent à la vie des individus, à l'éducation et à l'aide aux personnes (santé, protection de la jeunesse, réinsertion et accompagnement socio-judiciaire, culture, enseignement etc.) et les Régions sont compétentes pour les matières qui touchent au territoire (transport, aménagement, économie et emploi, action sociale etc.). Les communes ont quant à elles une large marge de manœuvre en ce qui concerne la gestion locale dans diverses matières (dont la prévention et la sécurité).
5. Outre le plan fédéral – baptisé « Plan R » (pour « Radicalisme ») en 2015 et désormais rebaptisé « Stratégie TER » (pour « Stratégie Extrémisme et Terrorisme ») –, cinq plans de lutte contre la radicalisation, correspondant aux différentes régions et communautés du pays, coexistent en effet.
6. Royen, M-C., « Le business de l'antiradicalisme », *Le Vif*, n°34, août-septembre 2016, 19.
7. Tel fut du moins ce que le ministre de l'Intérieur de l'époque, Jan Jambon (N-VA), exacerbant un climat pourtant déjà empli de panique, prétendait avoir observé à l'époque (AFP, « Selon Jan Jambon, beaucoup de musulmans "ont dansé" après les attentats », *La Libre Belgique*, 17 avril 2016).
8. Les travaux de Stephens et Sieckelinck (2020) ou Haugstvedt et Tuastad (2023) pourraient également être mentionnés ici, bien que ma perspective, moins soucieuse d'améliorer l'efficacité des approches sociales ou éducatives en matière de prévention, invite plutôt à revoir les coordonnées de la critique telle qu'elle est généralement formulée par d'autres.
9. On pense ici en particulier au dispositif territorialisé de contrôle judiciaire, administratif et policier ciblant les quartiers centraux et populaires de Bruxelles (le « Plan Canal » lancé à l'initiative du ministre de l'Intérieur de l'époque, Jan Jambon) ; au « Plan Radicalisme » qui organise le partage d'informations et la « détection précoce » à l'échelle nationale et en partenariat avec les différents niveaux de pouvoirs ; aux « Cellules de sécurité intégrale locales » (CSIL-R) qui, en tant que plateformes de concertation au sein desquelles s'organise l'échange d'informations entre les services sociaux et de prévention, les services de police et les autorités administratives locales, opérationnalisent les ambitions du Plan R au niveau communal ; et enfin, au Plan de lutte contre la radicalisation en prison (Plan P) lancé à l'initiative du ministre de la Justice alors en fonction, Koen Geens.

10. Conduite depuis l'Université Catholique de Louvain Saint-Louis Bruxelles, cette thèse a pour titre provisoire « La lutte contre la radicalisation en Belgique francophone. Une politique de gestion des risques au-delà du paradigme social-sécuritaire ? » et est menée sous la direction des sociologues Abraham Franssen (UCLouvain Saint-Louis Bruxelles) et Christine Schaut (Université Libre de Bruxelles).

11. Ces *focus groups* ont été organisés au mois d'avril 2019 dans le cadre d'une recherche commanditée par le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Franssen *et al.*, 2019), et à laquelle j'ai pu contribuer au cours de mon mandat doctoral. L'objectif de ces *focus groups* était de nous aider à dresser le bilan du dispositif de prévention de la FW-B, d'en répertorier les points de tensions ainsi que nous informer sur la fréquence à laquelle les agents rencontrés s'estiment être confrontés au phénomène de la « radicalisation ». Les trois séances ont permis de rassembler des professionnel·les issus·es de trois différents secteurs de la FW-B (enseignement, aide à la jeunesse et maisons de justice) ainsi que des agents actifs au sein des deux centres opérationnels du dispositif de prévention de la radicalisation mis en œuvre par la FW-B (voir *infra*).

12. Royen, M-C., « Le business de l'antiradicalisme », *Le Vif*, n°34, août-septembre 2016.

13. À propos de la question de l'instrumentalisation sécuritaire des acteur·rice·s du champ de l'action sociale, je me permets de renvoyer à un autre texte en cours de rédaction et à paraître sous le titre « Radicaliser une posture non sécuritaire. Pratiques et réflexivité d'un dispositif de prévention de la radicalisation pris dans la tourmente répressive ».

14. À ce propos, voir notamment les deux numéros de la *Revue française de science politique* (Muller, Surel, 2000) et (Muller, Palier et Surel, 2005). Pour une synthèse plus récente de ces discussions, voir l'article (Le Galès, Surel, 2022).

15. Cette entrée « par les idées » est néanmoins à nuancer en ce qui concerne l'approche proposée par Pierre Muller, celle-ci se revendiquant d'une pensée structuraliste, voire matérialiste (Pinson, 2016, 472). P. Muller insiste en effet sur l'importance de considérer les articulations entre représentations, institutions et acteurs dont les discours font « "exister" des structures... qui existent déjà » (Muller, 2015, 56).

16. Plutôt qu'une longue série de références, je renvoie ici les lecteur·ice·s au *Dictionnaire des politiques publiques* (Boussaguet *et al.*, 2019) et, en particulier aux articles consacrés à l'administration et à la mise en œuvre. Pour un aperçu plus complet des discussions relatives à cette littérature, voir également l'état de l'art produit par Chang et Brewer (2023) à propos de la « street level bureaucracy » et des débats qui animent les auteur·rice·s se réclamant d'un tel courant.

17. Présentation du Réseau de prise en charge des extrémismes et radicalismes violents in *Cahier spécial des charges, Marché public de services passé par procédure négociée directe avec publication préalable* (réf. : Évaluation « Réseau » MP 4074), Fédération Wallonie-Bruxelles, 2018, 14.

18. Désormais rebaptisé « Axe PREV » (prévention de la Polarisation, de la Radicalisation et des Extrémismes Violents) et rattaché à la Direction Citoyenneté, Mémoire, Démocratie (CiMéDé) du Secrétariat général de la FW-B.

19. Mis sur pied afin de donner un cadre de référence théorique à la problématique que le Réseau est censé prévenir, le comité d'expert·es a également pour mission de discuter et de valider les outils mis à disposition du public sur le site internet du Réseau. Ce comité rassemble une dizaine de personnes issues du côté associatif, du milieu de l'éducation permanente, de la cohésion sociale et de la protection de l'enfance ainsi que, du côté académique, des expert·es en science politique, sociologie et criminologie dont les recherches portent sur l'islam, ses évolutions et sa reconnaissance au sein de l'espace public, sur la laïcité, la criminalisation des populations étrangères, ou encore, sur les phénomènes du terrorisme et de la radicalisation.

20. Fédération Wallonie-Bruxelles, *Texte de Vision du CAPREV*, février 2018 (document interne), 8.

21. Entretien de seconde main avec l'équipe du CREA, non daté (été 2018). Cet entretien fut réalisé par le Service de l'évaluation des politiques publiques de la FW-B dans le cadre de la phase de préparation du cahier des charges relatif à la mission d'évaluation du Réseau commanditée par le Ministère de la FW-B. Mission d'évaluation à laquelle je participai alors et pour laquelle cet entretien préparatoire me fut transmis (Franssen *et al.*, 2019).
22. Fédération Wallonie-Bruxelles, *Analyse des besoins dans le secteur de l'aide aux détenus et justiciables*, avril 2015 (document interne).
23. Entretien avec un conseiller du cabinet du ministre de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, 14 janvier 2019.
24. Expressions revenues dans la quasi-totalité des entretiens conduits auprès des agents du Réseau.
25. Entretien avec l'ancien coordinateur du CREA, 19 décembre 2018.
26. Site internet du Réseau : <https://extremismes-violents.cfwb.be/a-propos/definitions/>
27. *Ibid.*
28. « Bilan du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents. » Dossier de presse, 20 mars 2019, 1.
29. *Ibid.*
30. Site internet du Réseau : <https://extremismes-violents.cfwb.be/a-propos/cles-de-comprehension/quest-ce-que-la-radicalisation-violente/>
31. Site internet du Réseau : <https://extremismes-violents.cfwb.be/a-propos/definitions/>
32. L'analyse qui se trouve sur le site du Réseau figure également dans un ouvrage que Corinne Torrekens publia en 2020. Plus amplement détaillé encore que sur le site internet, l'on peut retrouver ses réflexions au chapitre 8 portant sur « La délicate question de la "radicalisation" » (voir point 2 en particulier : « Une schématisation interdisciplinaire des engagements radicaux », 174-190).
33. Site internet du Réseau : <https://extremismes-violents.cfwb.be/a-propos/definitions/>
34. Site internet du Réseau : <https://extremismes-violents.cfwb.be/a-propos/cles-de-comprehension/les-facteurs/>
35. Entretien avec l'ancien coordinateur du CREA, 19 décembre 2018.
36. Voir la note 19 à propos de ce comité.
37. À partir du mois de novembre 2020, le coordinateur général du Réseau fut temporairement chargé du suivi rapproché des activités du CREA, le précédent coordinateur de ce service ayant accepté un nouvel emploi au sein d'une autre institution.
38. Les différentes réunions hebdomadaires du CREA organisées durant les mois de novembre et décembre 2020 ont abordé ce point régulièrement.
39. Rencontre avec un formateur en « communauté de recherche philosophique » et praticien de la philosophie avec les enfants organisée par le CREA en vue de présenter l'approche en réunion interne, 18 novembre 2020.
40. Avant d'être temporairement remplacé par le coordinateur général du Réseau, comme précisé dans la note de bas de page 37.
41. Réunion interne du CREA, 6 octobre 2020.
42. Toutes les ressources figurant sur le site internet du Réseau donnent à voir un certain éclatement de la figure de l'expert·e (dont la·le chercheur·euse universitaire n'est pas le seul représentant légitime), de même qu'elles montrent que la radicalisation est – tout à la fois ou partiellement – une question d'engagement dans la violence, de religiosité, de rapport aux médias, de complotisme, de polarisation, de discours de haine et de liberté d'expression, d'emprise sectaire, d'engagement (conscient) dans un projet envisagé comme émancipateur, de géopolitique, de genre, ou encore, d'inégalité et d'exclusion. La liste complète et détaillée de l'ensemble des ressources mises à disposition par le CREA peut être retrouvée sur le site du

Réseau, sous l'onglet « ressources », à l'adresse suivante : <https://extremismes-violents.cfwb.be/ressources/>

43. Entretien de seconde main avec les agents du CREA, non daté (été 2018).
44. Entretien avec deux représentant·es du CAPREV, 20 novembre 2018 et entretien avec le coordinateur et référent radicalisme pour les équipes mobiles de la DGEO, 19 novembre 2018.
45. Entretien avec deux représentant·es du CAPREV, 20 novembre 2018.
46. Entretien avec le coordinateur et référent radicalisme pour les équipes mobiles de la DGEO, 19 novembre 2018.
47. Entretien avec le coordinateur et référent radicalisme pour les équipes mobiles de la DGEO, 18 mars 2021.
48. Entretien avec le coordinateur et référent radicalisme pour les équipes mobiles de la DGEO, 18 mars 2021.
49. La citation exacte est : « Si le seul outil que vous avez est un marteau, vous tendez à voir tout problème comme un clou ». Elle est tirée de l'ouvrage *The Psychology of Science* du psychologue américain Abraham Maslow (1966, 15).
50. Entretien avec le coordinateur et référent radicalisme pour les équipes mobiles de la DGEO, 18 mars 2021.
51. Focus group réalisé dans le cadre du « Rapport d'évaluation du Réseau de prise en charge des radicalismes et extrémismes violents » (Franssen *et al.*, 2019).
52. Fédération Wallonie-Bruxelles, *Texte de Vision du CAPREV*, février 2018 (document interne), 15.
53. Je remercie les relecteur·rice·s anonymes de ce texte pour m'avoir indiqué l'intérêt d'une telle piste qui, bien que je n'ai pas la place de la poursuivre ici davantage, invite à analyser le fait d'adopter des positions consensuelles (ici, sur la définition d'un problème public) comme forme de légitimation stratégique, et ce, à l'intérieur même de l'État.
54. Comme le soulignait déjà Vincent Dubois en reprochant à Michael Lipsky le « trop grand niveau de généralité » de ses analyses (Dubois, 2015, 52).

RÉSUMÉS

Les politiques de lutte contre la radicalisation mises en œuvre en Belgique ont, au cours de ces dernières années, fait l'objet de nombreuses analyses critiques. Celles-ci ont notamment dénoncé les effets stigmatisants d'un « dispositif » dont l'action aurait surtout eu pour conséquence d'ériger les musulmans en communauté suspecte. La présente contribution propose de revenir sur cette critique récurrente pour donner à voir comment les acteurs de prévention qui font vivre le *Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents* de la Fédération Wallonie-Bruxelles tentent de déjouer cet effet culturaliste en pluralisant le regard porté sur la problématique et en se montrant capables de « jouer » avec la notion de « radicalisation » pour en faire un usage réflexif, contextuel et pragmatique.

In recent years, Belgium's anti-radicalization policies have been the source of frequent criticism. These critics have widely denounced these policies as an “apparatus” whose action globally turned Muslims into a suspect community. The present contribution proposes to revisit this recurrent criticism, to show how the professionals who implement the *Network for the prevention of violent extremism and radicalism* of the Wallonia-Brussels Federation are attempting to avoid this culturalist effect, giving a more complex understanding of the notion of “radicalization” and

showing themselves able to “play” with the notion of “radicalization” to make a reflexive, contextual and pragmatic use of it.

INDEX

Mots-clés : lutte contre la radicalisation, action publique, Fédération Wallonie-Bruxelles, gestions des risques, État réflexif

Keywords : anti-radicalization policies, public action, French Community of Belgium, risk management, reflexive state

AUTEUR

FRANÇOIS RINSCHBERGH

UCLouvain Saint-Louis Bruxelles, Centre de recherches et d'interventions sociologiques (CESIR).

Contact : francois.rinschbergh@gmail.com